

Alerte en fiscalité canadienne

Faits saillants du budget des Territoires du Nord-Ouest 2016-2017



Le 1^{er} juin 2016, le ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest, Robert C. McLeod, a déposé le budget 2016-2017 du territoire. Voici un résumé des faits saillants de ce budget.

Résultats économiques et indicateurs

- Le gouvernement prévoit un excédent de fonctionnement en 2016-2017 de 119 millions de dollars et un déficit total de 54 millions de dollars. En 2015-2016, le budget révisé prévoit un excédent de fonctionnement de 97 millions de dollars.
- L'économie du territoire ne s'est toujours pas complètement remise de la dernière récession. Le PIB réel est en hausse de seulement 0,7 % par rapport à 2014 mais on prévoit qu'il augmentera de 2,6 % en 2016.
- En 2015, le taux de chômage était de 8,3 %. L'augmentation prévue de l'activité économique en 2016 devrait hausser l'emploi de 0,9 %, une amélioration par rapport aux baisses en 2014 et 2015.
- On prévoit une stagnation des recettes totales sur les quatre prochaines années.

- Le gouvernement annonce diverses réductions de dépenses, soit 3 % du budget de fonctionnement total.
- Le gouvernement prévoit générer les excédents de fonctionnement nécessaires au cours des prochaines années pour protéger l'intégrité et prolonger la durée de vie des infrastructures existantes, et commencer à remédier au déficit infrastructurel de 3,4 milliards de dollars.

Impôt des particuliers et des sociétés et autres taxes

- Le budget 2016-2017 ne prévoit ni nouvelle taxe, ni nouveaux impôts, ni aucun changement de taux.
- Le budget modifie le programme d'aide au revenu de façon à exclure l'Allocation canadienne pour enfants, la prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest et les pensions alimentaires du calcul des prestations d'aide au revenu.
- Des modifications seront proposées pour bonifier la prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest, notamment par l'ajout de prestations variables selon que l'enfant a plus ou moins de six ans. Cette prestation sera non imposable et dissociée des autres prestations d'aide au revenu.
- Le budget propose de restructurer et d'augmenter les frais de l'aéroport de Yellowknife selon les moyennes de l'industrie. Les taux par mille d'impôt foncier et de nombreux droits ont été indexés sur l'inflation, à compter du 1^{er} avril 2016. Les taux de taxe sur le tabac et de majoration sur les spiritueux n'augmenteront pas.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter le [site Web du gouvernement](#).

Veuillez prendre note que Deloitte peut fournir sur demande des formats accessibles et des aides à la communication.



Nous vous invitons à télécharger notre nouvelle application mobile :

Deloitte tax@hand.

iOS
Android
BlackBerry

Notre équipe de spécialistes :

Heather Evans

Associée directrice canadienne,
Fiscalité

heevans@deloitte.ca

416-601-6472

Albert Baker

Leader national de la politique
fiscale

abaker@deloitte.ca

416-643-8753



Deloitte

La Tour Deloitte

1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500

Montréal (Québec) H3B 0M7

Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judicieux d'un professionnel. Aucun geste ne devrait être posé sans consulter d'abord son conseiller professionnel. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Pour vous désabonner de cette liste d'envoi, veuillez répondre à ce courriel avec la mention « Désabonner » comme objet.